

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2015 / SGH

Date de révision: 11 octobre 2022

Date de publication précédente: 5 octobre 2022

No de fiche: 175-26

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

723 Sprasolvo™

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes:** L'huile pénétrante desserre les écrous, les boulons et les raccords sans abîmer le substrat métallique.

**Utilisations déconseillées:** Aucune donnée disponible

**Raisons justifiant les utilisations déconseillées:** N'est pas applicable

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société:**

A.W. CHESTERTON COMPANY  
860 Salem Street  
Groveland, MA 01834-1507, USA  
Tel. +1 978-469-6446 Fax: +1 978-469-6785  
(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)  
Demandes de FDS: [www.chesterton.com](http://www.chesterton.com)  
Courriel (questions): [ProductMSDSs@chesterton.com](mailto:ProductMSDSs@chesterton.com)  
Courriel: [customer.service@chesterton.com](mailto:customer.service@chesterton.com)

**Fournisseur:**

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,  
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7  
Appeller Infotrac : 1-800-535-5053  
Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### 2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2015 / SGH

Aérosol inflammable, Catégorie 2, H223  
Gaz comprimé, H280  
Danger par aspiration, Catégorie 1, H304  
Irritation cutanée, Catégorie 2, H315  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, Catégorie 3, H336  
Danger pour le milieu aquatique, Chronique, Catégorie 3, H412

##### 2.1.2. Informations supplémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage conforme au SIMDUT 2015 / SGH

**Pictogrammes de danger:**



**Mention d'avertissement:** Danger

<b>Mentions de danger:</b>	H223 H280 H304 H315 H336 H412	Aérosol inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseils de prudence:</b>	P210  P211 P251 P261 P264 P271 P273 P280 P301/310  P331 P302/352  P304/340  P312 P362/364 P403 P410/412  P501	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Éviter de respirer les vapeurs/les aérosols. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection. EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  NE PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
<b>Informations additionnelles:</b>	Aucun	

**2.3. Autres dangers**

Il n'en existe pas de connu.

**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2. Mélanges**

Ingrédients dangereux <sup>1</sup>	%Poids	No. CAS	Classification SGH
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités*	45-55	64742-52-5	Asp. Tox. 1, H304
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	40-50	64742-47-8	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 3, H412
Dioxyde de carbone	1-5	124-38-9	Press. Gas (Comp.), H280

\*Contient moins de 3 % d'extrait de DMSO, mesuré selon la méthode IP 346.  
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

<sup>1</sup>Conforme aux normes: SIMDUT 2015, SGH

**SECTION 4: PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours**

- Inhalation:** Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter immédiatement un médecin.
- Contact avec l'épiderme:** Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
- Contact avec les yeux:** Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
- Ingestion:** Ne faites pas vomir. Contacter immédiatement un médecin.
- Protection des premiers secours:** Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée. Éviter tout contact avec le produit lors du secours à la victime. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Provoque une irritation cutanée. Un contact direct peut entraîner une légère irritation des yeux. À forte concentration, les vapeurs irritent les yeux et les voies respiratoires et causent des étourdissements, des maux de tête et autres effets sur le système nerveux central. L'aspiration pulmonaire peut entraîner une pneumonite chimique ou un œdème pulmonaire.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traiter les symptômes.

**SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés:** Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse ou aérosol d'eau

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jet d'eau à débit élevé

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Produits de combustion dangereux:** Monoxyde de carbone, aldéhydes et autres vapeurs toxiques

**Autres dangers:** Lorsque les récipients sous pression sont chauffés, ils présentent un risque potentiel d'explosion.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Evacuez la zone. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Contenez le versement dans une zone limitée. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Si l'élimination des sources d'inflammation n'est pas possible, rincer les matériaux avec de l'eau. Ramassez avec un matériau absorbant (sable, sciure, argile, etc.) et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Bien agiter avant l'emploi. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumulent dans les zones basses. Les vapeurs accumulées risquent de s'enflammer spontanément et/ou d'exploser si les vapeurs prennent feu. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. Lavez-vous avant la manutention et après avoir mangé, bu, ou fumé.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune précaution spéciale.

**SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****Ingrédients dangereux**

	TLV ACGIH	
	ppm	mg/m <sup>3</sup>
Brouillard d'huile, minérale	SO	5 (inhalable)
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	212*	1200*
Dioxyde de carbone	5000	9000 STEL: 54000

\*Sur la base de la procédure décrite dans l'annexe H, « Méthode de calcul réciproque pour certains mélanges de vapeurs de solvants à base d'hydrocarbures raffinés » (Reciprocal calculation method for Certain Refined Hydrocarbon Solvent Vapor Mixtures) des VLE et des IBE recommandés par l'ACGIH.

<sup>1</sup> Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, Institut National de Recherche et de Sécurité

**Valeurs limites biologiques**

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

**8.2. Contrôles de l'exposition****8.2.1. Mesures techniques**

Pas de précaution spéciale. En cas de dépassement des limites d'exposition, assurer une ventilation adéquate. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumulent dans les zones basses.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle**

**Protection respiratoire:** Pas nécessaire en général. En cas de dépassement des limites d'exposition, utiliser un masque intégral ou un demi-masque équipé d'un filtre combiné anti-poussière et anti-vapeur organique (par ex.: type de filtre EN A/P2).

**Gants de protection:** Gants résistants aux produits chimiques (par exemple en caoutchouc nitrile, caoutchouc butyle, néoprène, PVC)

**Protection des yeux et du visage:** Recommander le port de lunettes de sécurité.

**Autres:** Aucun

**8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement**

Voir les sections 6 et 12.

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	liquide	<b>pH</b>	n'est pas applicable
<b>Couleur</b>	bleu	<b>Viscosité cinématique à 40 °C</b>	< 100 cps @ 25 °C
<b>Odeur</b>	odeur de distillat de pétrole	<b>Solubilité dans l'eau</b>	négligeable
<b>Seuil olfactif</b>	n'est pas défini	<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)</b>	n'est pas applicable
<b>Point d'ébullition ou intervalle d'ébullition</b>	n'est pas défini	<b>Pression de vapeur à 20° C</b>	n'est pas défini
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	n'est pas défini	<b>Densité et/ou densité relative</b>	0,83 kg/l
<b>% volatil (par volume)</b>	50%	<b>Densité de vapeur (air=1)</b>	> 1
<b>Inflammabilité</b>	n'est pas défini	<b>Taux d'évaporation (éther = 1)</b>	< 1
<b>Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosion</b>	LIE 1,2%, LSE 9,9%	<b>% de produits aromatiques par poids</b>	0,5%
<b>Point éclair</b>	49 °C, produit seulement	<b>Caractéristiques des particules</b>	n'est pas applicable
<b>Méthode</b>	Tag Coupelle fermée	<b>Propriétés explosives</b>	n'est pas défini
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	n'est pas défini	<b>Propriétés comburantes</b>	n'est pas défini
<b>Température de décomposition</b>	aucune donnée disponible		

**9.2. Autres informations**

Aucun

**SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter**

Flammes vives et températures élevées.

**10.5. Matières incompatibles**

Agents très oxydants, comme le chlore liquide et l'oxygène concentré. , métaux réactifs.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde de carbone, aldéhydes et autres vapeurs toxiques

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Voie primaire d'exposition en usage normal:** Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux.

Les renseignements fournis reposent sur les données disponibles sur les composants du produit. Le produit au complet n'a pas été évalué.

**Toxicité aiguë -****Par voie orale:**

D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Substance	Essai	Résultat
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	DL50, rat	> 5000 mg/kg, estimé
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	DL50, rat	> 5000 mg/kg

**Par voie cutanée:** D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Substance	Essai	Résultat
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	DL50, lapin	> 2000 mg/kg, estimé
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	DL50, lapin	> 2000 mg/kg

**Par inhalation:** À forte concentration, les vapeurs irritent les yeux et les voies respiratoires et causent des étourdissements, des maux de tête et autres effets sur le système nerveux central.

Substance	Essai	Résultat
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	CL50, rat, 4 heures	> 5 mg/l, estimé
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	CL50, rat, 4 heures	> 5,28 mg/l

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:** Provoque une irritation cutanée.

Substance	Essai	Résultat
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	Irritation de la peau, lapin	Non irritant
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Irritation de la peau, lapin	Non irritant; Légèrement irritant; Irritation modérée

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:** D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits. Un contact direct peut entraîner une légère irritation des yeux.

Substance	Essai	Résultat
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	Irritation des yeux, lapin (OECD 405)	Non irritant
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Irritation des yeux, lapin	Non irritant; Légèrement irritant

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:** Sensibilisation de la peau: D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Substance	Essai	Résultat
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	Sensibilisation de la peau, cobaye (OECD 406)	Non sensibilisant
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Sensibilisation de la peau, cobaye	Non sensibilisant

**Mutagénicité sur les cellules germinales:** D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Cancérogénicité:** Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ou de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).

**Toxicité pour la reproduction:** D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**STOT - exposition unique:** Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**STOT - exposition répétée:** D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Danger par aspiration:** L'aspiration pulmonaire peut entraîner une pneumonite chimique ou un œdème pulmonaire.

**Autres informations:** Aucun

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

### 12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Huile minérale, biodégradation: 31% (OECD 301F, 28 jours). Distillats légers (pétrole), hydrotraités: susceptible de se dégrader à l'air; intrinsèquement biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Huile minérale: pas d'accumulation anticipée dans les organismes vivants. Distillats légers (pétrole), hydrotraités, Coefficient de partage octanol/eau (log Kow): 2,1-5 (estimé).

**12.4. Mobilité dans le sol**

Liquide. Insoluble dans l'eau. Flotte sur l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). Distillats légers (pétrole), hydrotraités: s'évapore rapidement dans l'air si elle est relâchée dans l'environnement.

**12.5. Autres effets néfastes**

Il n'en existe pas de connu.

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Incinérer le produit absorbé avec une installation adéquatement agréée. Incinérer les aérosols dans un lieu approuvé. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

**RID/IMDG/OACI:** UN1950

**TMD:** UN1950

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

**OACI:** Aerosols, Flammable

**IMDG:** Aerosols

**RID:** Aerosols, *flammable*

**TMD:** Aerosols, *flammable*

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

**RID/IMDG/OACI:** 2.1

**TMD:** 2.1

**14.4. Groupe d'emballage**

**RID/IMDG/OACI:** N'EST PAS APPLICABLE

**TMD:** N'EST PAS APPLICABLE

**14.5. Dangers pour l'environnement**

PAS DE RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

PAS DE PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

N'EST PAS APPLICABLE

**14.8. Autres informations**

**IMDG:** EmS. F-D, S-U, Shipped as Limited Quantity

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations nationales**

Aucun

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

**Abréviations et acronymes:** ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux  
 ADN : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures  
 ADR : Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses  
 BCF: Facteur de bioconcentration  
 cATpE : Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë  
 CL50 : Concentration létale médiane d'une population d'essai  
 DL50 : Dose létale médiane d'une population d'essai  
 DME0 : Dose minimale avec effet observé  
 DSEO : Dose sans effet observé  
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 FDS : Fiche de données de sécurité  
 IMDG : Code international du transport maritime des marchandises dangereuses  
 ND : Non disponible  
 NOEC : Concentration sans effet observé (CSEO)  
 OACI : Organisation de l'aviation civile internationale  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques  
 PEL : Limite d'exposition admissible  
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité  
 RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer  
 SGH : Système général harmonisé  
 SO : Sans objet  
 STEL : Limite d'exposition de courte durée  
 STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée  
 STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique  
 TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)  
 TLV : Valeur limite d'exposition  
 VLCT: Valeur limite court terme  
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur [www.wikipedia.org](http://www.wikipedia.org).

**Références documentaires et sources de données importantes:** Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques  
 Base de données de classification et d'information chimique (CCID)  
 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)  
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

**Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:**

Classification	Méthode de classification
Flam. Aerosol 2, H223	Méthode fondée sur des données d'essais
Press. Gas (Comp.), H280	Sur la base des composants
Asp. Tox, H304	Sur la base des composants
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
STOT SE 3, H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

**Mentions H pertinentes:** H226: Liquide et vapeurs inflammables.  
 H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
 H315: Provoque une irritation cutanée.  
 H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H412: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

**Plus d'informations:** Aucun

**Date de révision:** 11 octobre 2022

**Changements apportés à la** Section 8.1.

**FDS dans cette révision:**

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.